



## Foire Au Questions : Ouverture des liaisons aériennes et maritimes

Conformément à la décision des autorités publiques de reprendre les voyages internationaux et les vols à destination et en provenance du Maroc à partir du mardi 15 juin 2021, le Ministère de la Santé met à votre disposition une foire aux questions fréquemment posées. Cette dernière sera continuellement mise à jour.

**Q1** : Quels sont les pays avec lesquels les liaisons maritimes et aériennes sont rétablies ?

- Les pays de la liste A (Tous pays ne figurant pas sur la liste B)

**Q2** : Quels sont les documents requis pour l'accès au Maroc ?

**Pays de la liste A** : (lien hypertexte Q1)

- Un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée

***Ou bien***

Un test PCR à l'embarquement datant de 48 heures au maximum ;

- La fiche sanitaire du passager

**Pays de la liste B** :

- Un test PCR négatif à l'embarquement, datant de 48 heures au maximum ;
- Les personnes en provenance de ces pays seront soumises à :
  - Une quarantaine contrôlée de 10 jours, à la charge de l'intéressé dans des structures préalablement désignées par les autorités locales ;
  - Un test PCR de contrôle au 9<sup>ème</sup> jour à la charge du Ministère de la Santé.

**Q3** : Est-ce que la vaccination dispense du test PCR ?

- Oui, si la personne concernée provient d'un pays de la liste A et est complètement vaccinée.



**Q4 :** Quels sont les vaccins acceptés par le Maroc ?

- AstraZeneca
- Sinopharm
- Sputnik
- Pfizer/BioNTech
- Janssen (Johnson & Johnson)
- Covishield (Serum Institute of India)
- Moderna
- Sinovac

**Q5 :** Quels sont les critères de validité du certificat de vaccination ?

- Une personne est considérée complètement vaccinée après deux semaines de la dernière dose requise (une dose pour les vaccins à une dose et deux pour les vaccins à deux doses selon le type de vaccin).

**Q6 :** Est-ce que le test PCR est requis pour les enfants ?

- Pour les voyageurs désirant visiter le Maroc, le test PCR est requis pour les personnes âgés de plus de 10 ans quel que soit leur pays de provenance.

**Q7 :** Une fois au Maroc, si je développe les symptômes évocateurs de la COVID-19, que dois-je faire ?

- À l'apparition des symptômes évocateurs de la COVID-19, il faut
  - Observer un isolement préventif
  - Respecter strictement les mesures barrières
  - Se présenter au service de santé le plus proche pour bénéficier d'un test de diagnostic.
- NB: les tests de diagnostic sont dispensés gratuitement au niveau des structures sanitaires publiques.

**Q8 :** Une fois au Maroc, où puis-je faire un test pour le diagnostic de la COVID-19?

- À l'apparition des symptômes évocateurs de la COVID-19, il faut se présenter au services de santé le plus proche pour bénéficier d'un test de diagnostic.
- NB: les tests de diagnostic sont dispensés gratuitement au niveau des structures sanitaires publiques.



**Q9** : Je réside dans un pays de la liste B mais j'ai séjourné avant mon départ pour le Maroc dans un pays de la liste A, dois-je observer une quarantaine à l'arrivée au Maroc ?

- La quarantaine est obligatoire pour les personnes en provenance des pays de la liste B.
- Toutefois, après un séjour dépassant 10 jours dans un pays de la liste A, les personnes en provenance des pays de la liste B seront soumises aux exigences appliquées sur les pays de la liste A et seront exemptés ainsi de la quarantaine.

**Q10** : Est-ce qu'un test supplémentaire sera-t-il pratiqué à bord du navire ou à l'arrivée à l'aéroport ?

- Le Ministère de la Santé mettra des laboratoires mobiles au niveau des navires de long trajet et des tests PCR à bord pourraient être pratiqués selon les situations.
- De même, des tests de diagnostic pourraient être pratiqués en cas de nécessité à l'arrivée à l'aéroport.

**Q11** : Est-ce que les listes sont sujettes à des mises à jour ?

- Oui, le classement des pays en 2 listes est adopté en commission interministérielle, tenant compte aussi bien de l'évaluation du risque sanitaire que d'autres critères. Ce classement est ainsi mis à jour bimensuellement et à chaque fois que l'un des deux paramètres précités l'impose.